

**Arrêté du Président du Conseil départemental de constitution
de la Commission intercommunale d'aménagement foncier
de CHAVONNE et OSTEL**

Le Président du Conseil départemental,

VU le Code rural et de la pêche maritime, Livre 1, Titre II, et notamment les articles L.121-4 et R.121-1 et suivants ;

VU la délibération de la Commission Permanente du 29 juin 2015 portant institution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de CHAVONNE et de OSTEL ;

VU la délibération du 19 octobre 2015 de la commune de OSTEL ;

VU la délibération du 20 octobre 2015 de la commune de CHAVONNE ;

Vu la lettre du 15 janvier 2016 du Directeur des Services de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne ;

VU l'ordonnance du 24 février 2016 du Président du Tribunal de Grande Instance de Soissons ;

Vu l'arrêté du 2 février 2017 constituant la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de CHAVONNE et de OSTEL,

VU les changements d'affectation au sein des services du Département et la demande de Monsieur GODIN de cesser ses activités de Commissaire enquêteur,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renouveler la constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de CHAVONNE et de OSTEL,

ARRÊTE

Article 1

La constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de CHAVONNE et de OSTEL est modifiée.

Article 2

La commission intercommunale d'aménagement foncier de CHAVONNE et de OSTEL est constituée comme suit :

1°/ Président :

Titulaire : M. Bernard VINCENT, Géomètre expert foncier DPLG, demeurant 43 rue Molière 02200 SOISSONS,

Suppléant : M. Jean-Pierre DESPLANQUES, Commissaire Enquêteur, technicien géomètre à la retraite, demeurant 25 rue Pasteur à BRIMONT (51220).

2°/ Représentant le Président du Conseil départemental :

Titulaire : Mme Carole DERUY, Conseillère départementale du Canton de FERE EN TARDENOIS,
Suppléant : M. François RAMPENBERG, Conseiller départemental du Canton de FERE EN TARDENOIS.

3°/ Représentant les communes :

Titulaires : M. Didier NIQUET, Maire de OSTEL,
M. Jean-Marc PILET, Maire de CHAVONNE,

4°/ Fonctionnaires :

Titulaire : M. Sylvain REVE, chargé de la politique Randonnée au Service Aménagement Mobilité Environnement au Conseil départemental,
Suppléant : M. Christophe ANANIE, Adjoint au chef du Service Aménagement Mobilité Environnement au Conseil départemental.

Titulaire : Mme Sabine OMETYNCK, Voirie Départementale - Unité de Soissons – Conseil départemental de l'Aisne,
Suppléant : Monsieur Philippe COZETTE, Directeur de l'Aménagement du territoire et du développement durable au Conseil départemental,

5°/ Délégué du Directeur départemental des finances publiques de l'Aisne

Délégué : M. Alain MIDOUX, Inspecteur au Pôle topographique de gestion cadastrale, Centre des Impôts fonciers de Laon - Cité Administrative 02016 LAON CEDEX 9

6°/ représentant les exploitants

pour la commune de OSTEL :

Titulaires : M. Pascal BIERRE, demeurant 7 rue Marquette de Signy 02000 BRAYE EN LAONNOIS,
M. Jean-Luc WARGNIER, demeurant 9 Chemin Laprelles 02370 VAILLY SUR AISNE,
Suppléant : M. Bertrand VENET, demeurant 1 Chemin Rouge Maison 02370 VAILLY SUR AISNE.

pour la commune de CHAVONNE :

Titulaires : M. Denis DROUX, demeurant 40 Faubourg de Somme-court 02370 VAILLY SUR AISNE,
M. Rémi DEBRAINE, demeurant Ferme d'Essenlis 02370 CHAVONNE,
Suppléant : M. Hubert RASSCHAERT, demeurant 7 route de Saint Mard 02370 CYS LA COMMUNE.

7°/ représentant les propriétaires

pour la commune de OSTEL :

Titulaires : M. Marc GANDON, demeurant Ferme de Rochefort 02370 OSTEL,
M. Michel MIGRENNE, demeurant 2 rue Filain 02370 OSTEL,
Suppléant : Mme Brigitte ROUSSEAU, demeurant 36 rue du Château 02370 OSTEL.

pour la commune de CHAVONNE :

Titulaires : M. Philippe DEBRAINE, demeurant 4 rue Saint Laurent 02370 CHAVONNE,
Mme Régine LEVEQUE, demeurant 9 rue des Hardrets 02200 PASLY,

Suppléant : M. Daniel BENOIT, demeurant 40 route de Vailly 02370 CHAVONNE.

8°/ personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages

Titulaire : Mme Claire COULBEAUT, Paysagiste au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Aisne (CAUE), 34, rue Sérurier à LAON (02000),

Suppléant : Mme Virginie DUPONT, Environnementaliste au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Aisne (CAUE), 34, rue Sérurier à LAON (02000).

Titulaire : M. Thibaut GERARD, Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 33 rue des Victimes de Comportet à MERLIEUX ET FOUQUEROLLES (02000),

Suppléant : M. David FRIMIN, Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 33 rue des Victimes de Comportet à MERLIEUX ET FOUQUEROLLES (02000).

Titulaire : M. Denis LEROY, demeurant 1 La Cour Soupir 02160 SOUPIR,

Suppléant : M. Marc TEMPLIER, demeurant 16 rue des Courbins 02370 CHASSEMY.

La Commission se compose de 18 membres titulaires et de 11 membres suppléants.

Article 3

Un agent des services du Conseil départemental remplit les fonctions de secrétaire de la Commission.

Article 4

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de OSTEL.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché pendant 15 jours minimum en mairies de CHAVONNE et OSTEL. Il sera publié au recueil des actes administratifs du Département. Il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Article 6

Le Directeur Général des Services du Département de l'Aisne, les maires des Communes de CHAVONNE et OSTEL et le président de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de CHAVONNE et OSTEL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le **23 AVR. 2018**
Le Président du Conseil départemental


Nicolas FRICOTEAUX